

Bordereau à transmettre avec le dossier

PIECES A JOINDRE A L'EXAMEN DU DOSSIER

Demande de majoration pour tierce personne

- L'expertise d'un médecin agréé inscrit sur les listes préfectorales. Dans le cas d'une mise à la retraite, l'expert devra remplir la page 6 de l'imprimé AF3.